Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260629-DELIB_2026_77-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
26 juin 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 17
Votants 23

Date de la séance : 26 juin 2026
Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON E., RAYMOND L., TOULARASTEL Ph.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- ALTERO R., excusé, a donné procuration à GOARANT D. ;
- COCHET C., excusée, a donné procuration à KERHERVE J. ;
- GERMAN M, excusée, a donné procuration à CORNEC M. ;
- LETTY Y., excusé, a donné procuration à PAGNARD G. ;
- NIQUE C., excusée, a donné procuration à TOULARASTEL Ph. ;
- THOMAS M., excusée, a donné procuration à LEBON E.

Rachel CLAYESSEN a été désignée secrétaire de séance.
****

OBJET 4 : ENFANCE-JEUNESSE – FIXATION DU TARIF D'ADHESION A L'ESPACE JEUNES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Maire rappelle que l'adhésion à l'Espace Jeunes permet à ce public de bénéficier d'un local et d'animateurs avec lesquels ils peuvent se regrouper, organiser des activités, des sorties et des camps à moindre coût.

La commission des Affaires Scolaires, Enfance-Jeunesse, s'est réunie le 15 juin 2026 et propose au Conseil municipal de maintenir le coût de l'adhésion à l'Espace Jeunes à 15€ par jeunes et par année scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les modalités d'organisation des tarifs ;
- D'approuver le tarif du service d'accueil Espace Jeunes tel que présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260629-DELIB_2026_77-DE

Pour	23	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., BOURBIGOT M., CASTERAS L., CLAEYSSEN R., CORNEC M., CROAJOU C., GARNIER M., GOARANT D., GUILLOU D., LE CORRE F., LEBON E., RAYMOND L., TOULARASTEL Ph., ALTERO R., COCHET C., GERMAN M, LETTY Y., NIQUE C., THOMAS M.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 26 juin 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 29/06/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Mairie de SAINT-YVI (Finistère)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte